

FICHE DE FREQUENTATION – 2019-2020

1 fiche/enfant

Les réservations et/ou annulations pour la restauration doivent être effectuées la veille avant 10h00 les jours ouvrés.
(le vendredi pour le lundi et le jour ouvré précédant un jour férié)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : Prénom : Né (e) le : / / Sexe : F - M

Ecole : Classe (2019-2020):

Si garde alternée (1 dossier par parent) → semaine paire semaine impaire

Coordonnées du second responsable légal de l'enfant si domiciliation différente :

Nom / Prénom : ☎ Domicile : 📱 Portable :

Activités	A compter du	Lieu de l'activité	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Occasionnel
Restauration scolaire								
Restauration ALSH Mercredi Gréville-H		Gréville-H						
Accueil du matin*								
Accueil du mercredi midi* (Gréville-H uniquement)		Gréville-H						
TAP*								
Accueil du soir*								

*Les modifications de fréquentation doivent se faire **au plus tard le jeudi de la semaine précédente**

- L'inscription à la restauration du mercredi doit se faire auprès des associations (sauf pour le site de Gréville-H).
- Selon le lieu de scolarité de votre enfant, l'inscription aux activités périscolaires doit se faire auprès des associations.

FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : Oui (précisez) : Non En cours

Allergies alimentaires, médicamenteuses **ne nécessitant pas de PAI** :

Traitement médical (sur les temps scolaires et périscolaires) : Non Oui (précisez) :

Recommandations (port de lunettes, prothèses, etc..) :

Régime alimentaire particulier : Sans porc Sans boeuf Autres :

AUTORISATIONS

A partir du CP, j'autorise l'équipe d'animation à laisser partir seul mon enfant :

A l'issue du temps TAP Oui Non **De l'accueil périscolaire** Oui Non

J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît sur différents supports dans le cadre des activités organisées par les accueils de loisirs de la mairie de la Hague Oui Non

Je soussigné(e)..... **déclare** avoir pris connaissance du règlement intérieur des temps périscolaires, disponible en ligne sur le site de la mairie de la Hague ou à l'accueil, et **m'engage** à le respecter. J'autorise le responsable à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature(s) :

La mairie de la Hague vous informe que les données recueillies via cet imprimé font l'objet d'un traitement informatique destiné à effectuer la facturation du service d'accueil périscolaire et restauration scolaire. Le destinataire des données est la trésorerie de Beaumont-Hague. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Education de la mairie de la Hague. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant